Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260321-D_2026_31-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à dix heures zéro minute, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de M. LAHAYE Denis, le doyen de l'assemblée. Sur convocation de M. TAILLARD Yvon, maire sortant.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Date de convocation : 16/03/2026
Date de publication : 23/03/2026

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, LAHAYE Denis, THONIER Carole, PASTUREL Mathieu, MICOINE Laure, BAUDAS Simon, LECHEVALIER Céline, AUREGAN Yvain, BOULAIRE Céline, GERARD Adrien, BOURGUENOLLE Camille, MORIN William, HABERT Orlane, KRIMED Jean-Jacques, OLIVIER-DUFEE Anne-France, NOURRY Jérôme, PARBEAU Gwenaëlle.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : /

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HABERT Orlane.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2026-31 – ELECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal ;

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote → 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) → 19
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau → 0
- nombre de suffrages blancs → 4
- nombre de suffrages exprimés → 15
- majorité absolue → 8

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260321-D_2026_31-DE

Ont obtenu :

- 15 voix pour Mme CADOR Adeline.

Mme CADOR Adeline, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Mme HABERT

Délibération exécutoire à la date de publication.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Maire, Adeline CADOR

